

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 18

Présents : 15

SEANCE DU 2 MARS 2026

Le 2 mars 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du Pôle Associatif, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de
Convocation :

23/02/2026

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux délégués, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme PFEIFER Sylvie, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. HOPP Mathieu
Mme LEININGER Florence.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

Mme BANZET Emma a donné Pouvoir à M. Sylvain CUNRATH

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BARIDO.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2026
2. Comptes Financiers Uniques 2025
 - A/ Budget Principal
 - B/ Budget annexe Réseau Câblé
3. Affectation des Résultats 2025
 - A/ Budget Principal
 - B/ Budget annexe Réseau Câblé
4. Rectificatif concernant le loyer du cabinet de kinésithérapie au Pôle Médical
5. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre et certaines de ses communes / syndicats membres
6. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025****A/ BUDGET PRINCIPAL****B/ BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE**

Le maire informe que la Commission des finances s'est réunie le 23 février à 15h. Elle a pris connaissance du budget réalisé en 2025 dans ses détails, et a pris acte des résultats qui sont présentés ce soir.

Il informe ne pas avoir été destinataire à temps du Compte Financier Unique définitif et que donc, il ne sera procédé à aucun vote ce soir.

Il présente tout de même l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice 2025 pour les deux budgets (Principal et Réseau Câblé). Il donne lecture de chaque ligne, en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes.

Au moment de recettes de fonctionnement : M. Pascal Thomas demande à combien s'élève le nombre de tombes échues. Le maire dit qu'il doit y en avoir environ 80 et que la Commune va faire une commande groupée pour les enlever.

M. Pascal Thomas souhaite connaître le prix de l'enlèvement. Le maire dit que cela pourra varier entre 200 € et 1000 € en fonction de l'endroit et du monument en question.

Au moment des dépenses d'investissement : M. Pascal Thomas demande combien aura coûté le Pôle associatif et médical au final. Le maire dit qu'il lui répondra quand tout aura été payé, mais donne déjà une estimation : 3 000 000 d'€.

M. Pascal Thomas souhaite connaître le montant des emprunts réalisés à cet effet. N'ayant pas les chiffres exacts sous la main, l'information lui sera communiquée en fin de séance.

M. Pascal Thomas demande à combien s'élèvent les subventions et quand elles seront versées. Le maire dit qu'elles vont s'élever à presque 900 000 € et qu'elles seront versées quand tout aura été payé, cette année.

Au moment du résultat d'investissement : M. Sylvain Cunrath rappelle qu'en février 2020, le résultat d'investissement était aussi déficitaire, de 126 000 €, et cela n'avait choqué personne.

Au moment des chiffres du budget Réseau Câblé, Madame Christine Doerflinger rappelle que ce budget a été longtemps déficitaire, jusqu'à ce que M. Sylvain Cunrath y mette le nez et trouve comment réduire drastiquement les dépenses et depuis le budget est excédentaire.

Le maire redonne les résultats :

A. Budget COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	1 055 088.85 €	1 431 835.29 €	+ 376 746.44 €
INVESTISSEMENT	2 598 218.87 €	2 540 466.84 €	- 57 752.03 €

B. Budget CABLE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	15 426.40 €	27 882.64 €	+ 12 456.24 €
INVESTISSEMENT	336.73 €	5 598.08 €	+ 5 261.35 €

Le vote aura lieu à la prochaine réunion.

Le maire donne la parole à M. Sylvain Cunrath qui donne lecture du texte suivant :

« En tant qu'adjoint au maire en charge des finances, je voulais préciser que la situation financière de notre village n'inspire guère de pessimisme puisque :

- *D'une part la capacité de désendettement de la commune qui est de « 4,4 années », reste largement en dessous **du seuil d'alerte de 12 ans**. La moyenne des communes de 500 à 2000 habitants est à **8,6 années***

Il s'agit du nombre d'années théorique pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait toutes ses capacités d'autofinancement.

- *D'autre part, l'encours de la dette par habitant de notre commune en 2024 était, d'après le fameux graphique, de **72 €** pour une moyenne des communes de 500 à 2000 habitants à **88 €** et une moyenne nationale de **118 €**.*

Je tiens également à vous rappeler que durant ce dernier mandat, pour toutes opérations financières importantes, nous avons fait appel à Monsieur Doublecourt de la DGFIF (direction générale des finances publiques), conseiller des décideurs locaux pour les communes rattachées à la Com-Com Hanau - La Petite Pierre. Ses analyses de nos comptes, ses conseils et recommandations ont toujours été pertinent et utile pour prendre nos décisions.

*Par conséquent, chers collègues du conseil municipal sortant, chère secrétaire de mairie que je remercie au passage pour tout le travail fourni sur les comptes, **vous pouvez dormir sur vos deux oreilles** ».*

Monsieur Pascal Thomas dit qu'il est d'accord avec le chiffre de 4,4 années pour la capacité de désendettement.

POINT 3

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A/ BUDGET PRINCIPAL

B/ BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE

Le maire informe que les affectations des résultats 2025 ont été calculées et M. Doublecourt, Conseiller aux Décideurs Locaux, les a validées. Il les présente, mais comme pour le Point 2, informe ne pas pouvoir

procéder au vote ce soir.

- Pour le BUDGET PRINCIPAL 2026		
-	Compte 1068	0 €
-	Compte 001 (dépenses)	195 380.48 €
-	Compte 002 (recettes)	376 746.44 €
-		
- Pour le BUDGET RESEAU CABLE 2026		
-	Rec. Invest. C/001	50 696.10 €
-	Rec. Fonct. C/002	82 364.00 €

Le vote aura lieu à la prochaine réunion.

POINT 4

RECTIFICATIF CONCERNANT LE LOYER DU CABINET DE KINESITHERAPIE AU POLE MEDICAL

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 16 septembre 2025, lors du vote des montants des loyers de la partie médicale du Pôle, le loyer du cabinet de kinésithérapie a été fixé à 2000 €.

Il informe qu'en juillet 2024, il avait signé un contrat d'engagements réciproques avec M. Winkler.

L'une des clauses était :

« Dans le cas d'une pratique avec 3 assistants (+ l'associé), avec sous location, et après une période d'essai concluante de 1 mois, le loyer mensuel sera de 1700 € (mille sept cent euros) pendant 6 mois, ensuite 2000 € (deux mille euros) quelque soit le nombre d'assistants et/ou associés ».

Afin de ne pouvoir émettre un titre que de 1700 € pour honorer l'engagement, le Maire informe qu'il y a lieu de présenter à la perception une délibération modificative qui informe que le loyer est de 1700 € du 1^{er} janvier au 31 août 2026, la sous-location aux infirmières ne s'étant pas faite au 1^{er} janvier mais au 1^{er} mars, puis 2000 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Notaire, chargé de rédiger le bail, souhaite que la délibération mentionne explicitement l'autorisation de sous-location pour l'activité de « soins infirmiers, exercice de la profession d'infirmier/infirmière » et le montant du dépôt de garantie à hauteur de 1700 €.

Le Maire propose de valider ces changements et ajouts.

M. Pascal Thomas demande s'il y aura une sous-location et s'il y a un bail. Le maire répond oui à tout.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la Majorité (1 Contre : M. P. THOMAS) :

- de fixer les loyers du cabinet de kinésithérapie pour la période de 1^{er} janvier 2026 au 31 août 2026 à 1700 €
- ce loyer passera à 2000 € à compter du 1^{er} septembre 2026
- d'autoriser la sous-location pour l'activité de « soins infirmiers, exercice de la profession d'infirmier/infirmière »
- de fixer le dépôt de garantie à 1700 €.

POINT 5

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU – LA PETITE-PIERRE ET CERTAINES DE SES COMMUNES / SYNDICATS MEMBRES

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune avait adhéré en 2022 au Comité Social Territorial créé par la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre.

Il informe qu'il y aura prochainement, à nouveau, des élections professionnelles pour les agents communaux en vue du renouvellement des représentants du personnel.

La Commune doit à nouveau se positionner sur l'adhésion à un CST.

Le Maire propose d'adhérer à nouveau au Comité Social Territorial créé par la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'article L.251.5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) qui prévoit qu'un Comité social territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents,

Conformément à l'article L.251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes, et de l'ensemble ou d'une partie des syndicats rattachés à cet établissement de créer un Comité social territorial commun à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer,

Considérant la volonté de la Commune de Wingen-Sur-Moder de se rattacher au Comité social territorial de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents contractuels de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2026 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité social territorial commun,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2026 de la Commune de Wingen-Sur-Moder sont de 10 électeurs,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

* **de CREER et d'ADHERER** un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer,

* **de PRECISER** que le Comité social territorial commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

* **d'INFORMER** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin de la création de ce Comité social territorial commun,

* **d'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6

DIVERS

- Mme Christine Doerflinger informe que la chasse aux œufs sera reconduite le lundi de Pâques. La commande de chocolats a été passée chez Carrefour Contact. Elle en a commandé plus en raison du nombre d'enfants qui a augmenté dans les écoles depuis que nous accueillons ceux de Puberg et de Rosteig.
- Mme Christine Doerflinger propose de fixer la date du prochain nettoyage de printemps. La date du samedi 11 avril est retenue.
- La secrétaire de mairie prend la parole pour donner quelques explications quant à la tenue du bureau de vote des élections le 15 mars prochain. Les deux candidats et leurs colistiers sont invités à une réunion le jeudi 12 mars à 18 heures pour affiner le déroulé et répondre aux questions que certains pourraient se poser.
- Le maire donne la parole à M. Jean-Marie Klein qui donne lecture du texte suivant :
« Chers collègues,
Au moment de quitter mes fonctions au sein de ce conseil municipal, je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude pour ces six années de travail partagé. Les projets menés ensemble ont façonné notre action collective et nourri un engagement que j'ai eu l'honneur de porter au service de notre commune. Je garderai de cette expérience un attachement sincère à notre territoire et à celles et ceux qui y vivent.
Depuis ma prise de fonction, j'ai participé avec constance et engagement, dans une posture d'opposition respectueuse et bienveillante. Sans appartenir à la majorité, j'ai toujours privilégié une voie constructive, convaincu que le dialogue enrichit davantage que l'affrontement. Présent aux séances, attentif aux débats, j'ai considéré l'assiduité comme la première forme de respect envers le mandat confié par nos concitoyens. Être là, écouter, intervenir : c'est ainsi que j'ai souhaité honorer ma responsabilité. J'ai préféré la force des idées à la facilité d'une opposition systématique, convaincu que la nuance sert mieux la démocratie que le bruit.

Cet engagement a renforcé ma conviction qu'une parole alternative, portée avec intégrité et bienveillance, peut pleinement contribuer à l'intérêt général. Terminer ce mandat, c'est à la fois refermer une parenthèse et achever une expérience enrichissante.

L'équipe municipale a été active et impliquée tout au long du mandat. Avec sérieux, elle a porté des propositions concrètes en faveur de la vie du village et du bien-être de ses habitants. Je tiens à saluer cet investissement collectif.

En quittant ce conseil, j'emporte la certitude que notre commune dispose de toutes les ressources humaines et institutionnelles pour continuer à progresser et à rayonner. Je vous remercie pour les moments partagés, pour les débats qui nous ont fait avancer, et pour l'engagement que chacun d'entre vous met au service de tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle continuation, et à notre commune un avenir dynamique et harmonieux ».

- Madame Catherine François souhaite aussi dire que c'est son dernier conseil municipal. Elle en est triste. Elle n'était « pas du village mais une pièce rapportée ». Elle garde de cette aventure un souvenir inoubliable. Elle est fière d'avoir été dans cette équipe.
- Madame Séverine Dettwiller rappelle qu'elle est arrivée de l'opposition. Elle dit qu'elle a été très bien accueillie et qu'elle a passé 6 années enrichissantes.
- Le maire remercie très chaleureusement les conseillers qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, à savoir Mesdames Emma Banzet, Catherine François, Florence Leininger, Messieurs Jean-Marie Klein et Mathieu Hopp ainsi que Monsieur Pascal THOMAS qui a souhaité se présenter sur une autre liste.
Le conseil a une pensée pour Monsieur Christian Leininger qui est malheureusement décédé durant le mandat.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h38.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



Le secrétaire de séance,
Nicolas BARIDO

